CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64933** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2006

Raison sociale : LE PELVE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/04/2021

Capital : 10 000

TREALVE
BP 60004
56890 SAINT-AVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 488 342 668 RCS

Siret : 488 342 668 00016

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 5420272

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 55889412

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 55889412

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 97 45 41 20 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
TERRIEN MICKAEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://lepelvetp.com/

E-mail : johanna.corno@terrientp.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 586 653 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	8	21/06/2023
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	8	21/06/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/04/2026 11:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.